

Pondichéry

efacs
école de formation
des avocats centre sud



Les journées Indiennes de l'EFACS
Droit international privé

Direction scientifique
Yamouna DAVID, Avocat honoraire - barreau de Paris
Directrice de la formation continue des avocats - EFACS

11 au 16
Février
2012

20 heures

L'EFACS a organisé en février 2010 une université d'hiver à Pondichéry pour des avocats français

Des rencontres ont eu lieu tant avec les confrères indiens, qu'avec les magistrats. Les échanges juridiques, culturels et intellectuels ont été particulièrement chaleureux et constructifs

Aussi bien les avocats que les magistrats ont exprimé une demande précise de formation en droit français, présentant pour eux un caractère d'urgence : une actualisation des connaissances en droit des personnes

Il sera précisé qu'il existe une spécificité en Inde. Du temps des comptoirs français, à la fin du XIXème siècle, la possibilité avait été donnée aux nationaux français de renoncer à être régis par leur statut personnel et de choisir de dépendre du Code civil français. Ils sont communément désignés sous le vocable de « renonçant »

Lors du transfert des territoires français de l'Inde à l'Union indienne, tous les « renonçants » (ou leurs descendants), n'ont pas opté pour la nationalité française. Il en découle qu'il existe des indiens régis par le Code civil français, de même qu'il existe toujours des français régis par leur statut personnel et non par le Code civil. De plus, la population des nationaux français résidant à Pondichéry, ou y ayant des attaches familiales, est importante

Il y a en conséquence un contentieux qui nécessite l'application du droit positif français, soit directement, soit par le jeu des règles de renvoi de DIP. Or, les juristes indiens ont expliqué devoir travailler avec de très anciens codes en français, alors que peu d'entre eux savent encore le lire, et ne pas connaître les évolutions législatives et jurisprudentielles

L'EFACS, dans le cadre de sa Commission internationale, a décidé d'organiser une action de formation, pour répondre à cette demande

Il est prévu d'avoir comme participants des avocats et des magistrats français et indiens. Des ateliers spécifiques seront organisés en parallèle, dans les deux langues, et des plénières réuniront l'ensemble des participants



Deux programmes de formation seront dispensés en parallèle en français et en anglais, pour les juristes français et indiens avec des séances plénières et des ateliers de sous commission
Le programme ci-dessous concerne les juristes français

PROGRAMME FRANCAIS

Dimanche 12 Février

18 h 45 - 20 h 15

Séance plénière

Les enjeux du DIP et du dialogue entre juristes français et indiens

Sous la Présidence de **DAVID Anoussamy**, juge honoraire (Inde), membre de l'IDEF

Le point de vue du magistrat par **Françoise MONEGER**, Haut Conseiller à la Cour de cassation

Le point de vue du professeur par **Marie GORÉ**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas – Paris II

Le point de vue de l'avocat par **Me MURUGUESSANE**, avocat au barreau de Chennai et Président de la société de droit comparé franco-indien

Lundi 13 Février

9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Successions et régimes matrimoniaux en DIP

Michel GRIMALDI, Professeur à l'Université Panthéon-Assas – Paris II

Mardi 14 Février

9 h - 12 h

Filiation et adoption en DIP

Marie GORÉ, Professeur à l'Université Panthéon-Assas – Paris II

18 h 45 - 20 h 15

Séance plénière : bilan et perspectives d'avenir entre juristes français et indiens

Sous la Présidence de **DAVID Anoussamy**, juge honoraire (Inde), membre de l'IDEF

Michel GRIMALDI, Professeur à l'Université Panthéon-Assas – Paris II

Docteur MADHAVA MENON, Professeur à l'Université de Bangalore

Mercredi 15 Février

9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30

Divorce - résidence des enfants – Règlement de Bruxelles

Françoise MONEGER, Haut conseiller - Cour de cassation

Puducherry

efacs
école de formation
des avocats centre sud



Les journées Indiennes de l'EFACS
French Family Law and Conflict of Law
Issues in Matrimonial Law Practice

Direction scientifique
Yamouna DAVID, Avocat honoraire - barreau de Paris
Directrice de la formation continue des avocats - EFACS

12 to 14th
February
2012

18 hours

Two workshops will be held, one for the Indian lawyers and one for the French lawyers, in both English and French medium. Two plenary sessions will get the whole group together for a cross cultural exchange
This program concerns Indian lawyer

Workshop program

Sunday February 12th
18 h 45 - 20 h 15

Plenary session

Private international law issues and dialogue between french and indian lawyers

Chairperson **David Anoussamy**, Former High court judge (India), member of IDEF
The magistrate's point of view, **Françoise MONEGER** Supreme court judge
The professor's point of view, **Marie GORÉ**, Professor at the University of Paris II
The lawyer's point of view, Me Murugessane, Advocate - Bar association of Chennai, President of the Franco-Indian comparative law society

Monday February 13th

9 h - 12 h 30

Adoption

Marie GORÉ, Professor at the University of Paris II

13 h 30 - 15 h 30

Affiliation

Marie GORÉ, Professor at the University of Paris II

15 h 30 - 17 h

Matrimonial regimes

Marie GORÉ, Professor at the University of Paris II

Tuesday February 14th

9 h - 12 h

Successions

Grégory HANSON, advocate – Bar association of Nîmes, member of IDEF

13 h - 17 h

Divorce and child custody

Nathalie TUAL, advocate – Bar association of Paris, member of IDEF

18 h 45 - 20 h 15

Plenary session

Synthesis and future projects

Chairperson **David Anoussamy**, Former High court judge (India), member of IDEF
Michel GRIMALDI, Professor at the University of Paris II
Dr MADHAVA MENON, Professor at the University of Bangalore

Pondichéry

efacs
école de formation
des avocats centre sud



Les journées Indiennes de l'EFACS **Droit international privé**

Direction scientifique
Yamouna DAVID, Avocat honoraire - barreau de Paris
Directrice de la formation continue des avocats - EFACS

11 au 16
Février
2012

20 heures

Tarifs

Formation	800 €
Frais d'hébergement et de séjour *	
L'hébergement se fera à Pondichéry, le nom de l'hôtel sera communiqué ultérieurement	
Participant en chambre single	590 €
Participants en chambre double	990 € pour deux
Participant et accompagnant non participant en chambre double	940 € pour deux

Ces tarifs comprennent l'hébergement en demi-pension du 11 Février midi au 16 Février matin, salle de conférences et pauses

***Non compris le voyage jusqu'à Pondichéry**

Accueil

Prévoir d'être sur place au plus tard le Dimanche 12 Février à 17 h 30

Comment s'inscrire

Envoi cumulatif

- du bulletin d'inscription
- d'un chèque de **800 €** à l'ordre de l'EFACS pour la formation - *dispense de règlement pour les avocats abonnés*
- **et** du paiement auprès de l'EFACS des frais de séjour

Attention : inscriptions limitées à 26 et validées par ordre d'arrivée

Les inscrits recevront une confirmation d'inscription, après validation par l'EFACS des conditions ci-dessus

